

Démarche	: TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS (Etape 2) : Demande de versement de subvention - financement d'équipement des écoles publiques pour des opérations réalisées après le 18 mai 2022
Organisme	: Mission Projets numériques pour l'Education

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

INFORMATIONS NECESSAIRES avant de débuter :

- Le numéro de SIRET de la commune /EPCI/SIVOS
- Le numéro du dossier reçu à l'issue de l'étape 1 : "Equipement - Candidature et validation technique par le Rectorat"

DOCUMENTS OBLIGATOIRES avant de débuter :

- La délibération de l'assemblée délibérante compétente, faisant apparaître le souhait de rentrer dans le dispositif TNE
- L'attestation du Maire, du Président de l'EPCI ou du SIVOS, du fonctionnement et mise en service des matériels achetés
- La/les facture(s) d'achat du matériel - acquittée(s)
- La facture de la prestation d'installation, de paramétrage et de mise en service - acquittée

### LIEN AVEC L'ETAPE 1 - Equipement - Candidature et validation technique par le Rectorat

#### POURQUOI FAIRE UN LIEN AVEC LA PREMIERE ETAPÉ

Cette information est importante, pour vous éviter de renvoyer des documents ou informations que vous avez déjà transmis lors de l'initialisation de votre demande d'entrée dans le dispositif TNE

**Numéro du dossier de l'étape 1 (Equipement - Candidature et validation technique par le Rectorat)**

### NOMBRE D'ECOLES ET DE CLASSES PUBLIQUES EQUIPEES - Informations nécessaires pour les indicateurs demandés par la Banque des Territoires

## TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS (Etape 2) : Demande de versement de subvention - finan

### Nombre d'écoles publiques équipées

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1

2

3

4

5

6

7

8

9

### Nombre de classes maternelles publiques équipées

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

### Nombre de classes élémentaires publiques équipées

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

0

1

2

3

4

5

6

7

- 8
- 9
- 10
- 11
- 12

#### **RECONDITIONNEMENT DE MATERIEL**

Le décret 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à "l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées", impose que

- 20% d'ordinateur portable/ d'ordinateurs de bureau/terminaux doivent être issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- et 20% d'ordinateur portable/ d'ordinateurs de bureau/terminaux doivent issu du réemploi ou de la réutilisation

**Nombre d'ordinateurs / terminaux achetés dans le cadre de TNE**

**Nombre d'ordinateurs / terminaux recyclés achetés dans le cadre de TNE**

#### **MONTANT TOTAL (HT) DE LA DEPENSE (Matériel et Prestations diverses) - Montant de la subvention pour une opération réalisée après le 18 mai 2022**

**POUR INFORMATION : Actions éligibles TNE et pouvant bénéficier de subventions**

=> Equipement des écoles maternelles et élémentaires publiques :

--> Audit de l'infrastructure (s'il a donné lieu, ensuite, à l'achat de matériel financé dans le cadre de TNE)

--> Equipement au "socle numérique de base" et/ou remplacement de matériel

"obsolète" ( à partir du 1er janvier 2024 pour le matériel "obsolète" et sur la base d'une étude technique du Rectorat - DSDEN de la Vienne) :

\* Achat de matériel

\* Prestation de préparation des tablettes (selon les préconisations du Rectorat)

\* Prestation d'installation, de paramétrage, de connexion au réseau et de mise en service du matériel

=> Sécurisation de l'architecture réseau (pour éviter les intrusions sur le réseau et sécuriser la navigation internet des élèves -> parefeu)

**Equipements prévus dans le socle numérique de base**

Les financements dans le cadre de "Territoires Numériques Educatifs" pour l'achat de matériel sont réservés à la mise à niveau des écoles au socle numérique de base ET (de préférence à compter du 1er janvier 2024) au remplacement de matériel jugé obsolète.

Celui-ci se décline en 3 volets

=> Equipement pour chaque classe qui doit être constitué :

- d'un système de projection interactif (Ecran numérique interactif (ENI)ou vidéoprojecteur interactif (VPI) + tableau blanc et enceintes)

- d'un poste de travail pour la classe

## TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS (Etape 2) : Demande de versement de subvention - finan

- d'un visualiseur caméra
- d'un point wifi/borne wifi

=> Equipement pour "la direction de l'école" qui doit être constitué :

- d'un ordinateur fixe ou mobile
- d'un scanner (si le photocopieur n'a pas cette fonctionnalité)

=> Equipement mutualisable pour l'équipe qui doit être constitué :

- d'un pack de 10, 12 ou 15 tablettes et ses accessoires (coque, casque) pour 4 classes
- d'un module de stockage et recharge (valise légère contenant au maximum 10 tablettes)
- d'un serveur de fichiers (serveur NAS) + onduleur
- d'un point wifi/borne wifi

### **MONTANT TOTAL (HT) DE LA DEPENSE**

Les matériels dédiés à l'infrastructure réseau ne sont pas pris en compte dans le cadre de TNE

### **MONTANT DE LA SUBVENTION Banque des Territoires, instruite et versée par le Département de la Vienne**

Si la commune réalise pour les écoles publiques une dépense totale d'équipement sur les 3 ans inférieure à 200 000 € HT dans le cadre de TNE, la subvention est de 70% de la dépense HT - sinon elle est de 50%

### **MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE**

### **MONTANTS APPROXIMATIFS MAXIMUMS CONSTATES (HT) PAR MATERIEL en avril 2022 (ordre de grandeur)**

- Ordinateur (fixe ou mobile) avec extension de garantie et sacoche: 1300 € (HT)
- Système de projection interactif (écran numérique interactif – ENI ou vidéoprojecteur interactif – VPI + tableau blanc + enceintes) : 4000 € (HT)
- Point d'accès wifi ou borne wifi : 500 € (HT)
- Classe mobile de tablettes : 10, 12 ou 15 tablettes et ses accessoires pour 4 classes - Module de stockage et de recharge (malle pour classe mobile) : 7500 € (HT)
- Serveur de fichiers (serveur Nas) : 1000 € (HT)
- Visualiseur caméra : 300 € (HT)
- Sécurisation réseau : 3000 € (HT)

## **DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Délibération de l'assemblée délibérante compétente, faisant apparaître le souhait de rentrer dans le dispositif TNE

A joindre obligatoirement, en plus de la lettre de mandat qui a déjà été demandée lors de la première étape. Ces deux documents seront transmis à la Banque des Territoires

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation du Maire, du Président de l'EPCI ou du SIVOS, du fonctionnement et mise en service des matériels achetés

Document qui sera transmis à la Banque des Territoires

### **Factures acquittées d'achat du matériel et des prestations d'installation, de mise en service,...**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Facture d'achat du matériel et des prestations d'installation, de mise en service, d'audit

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Facture d'achat du matériel et des prestations d'installation, de mise en service, d'audit

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Facture d'achat du matériel et des prestations d'installation, de mise en service, d'audit

## **CUMUL AVEC UN AUTRE VOLET "ACTIV" "**

**ENVISAGEZ-VOUS DE SOLICITER L'AIDE DEPARTEMENTALE SUR UN AUTRE VOLET D'ACTIV'?**

Possibilité de cumul avec les autres volets du dispositif ACTIV' dans le respect de la participation minimale du maître d'ouvrage (respect des 20% minimum de fonds propre dans le plan de financement).

Exemple : dépense de 1000 € HT

- Subventions ETAT TNE versées par le Département (collectivité cheffe de file) : 500 €
- Fonds propres minimums de la commune : 200 €
- Subventions ACTIV' possibles :  $1000 - 500 - 200 = 300$  €

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- NON

- OUI (ACTIV'3, ACTIV'2)

## **COORDONNEES BANCAIRES : dans l'hypothèse où ces informations ont changé depuis votre dernière demande d'aide auprès du Département de la Vienne**

**Note**

Les champs suivants sont à renseigner uniquement si vous avez changé de coordonnées bancaires depuis votre dernière demande d'aide auprès du Département de la Vienne.

Iban

bic

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- RIB